

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 79 (1943)

Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Caisse de prêts. — Traitements fixes. — Ecole primaire et question sociale.* — GENÈVE : *Au point mort. — A propos d'une inauguration.* — U.I.G. — U.A.E.E. — *Appel.* — NEUCHATEL : *Départs. — Allocations. — Coin des sociétaires.* — INFORMATIONS : *Ecolier romand et Journal des parents.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : PIERRE BOVET et ERNEST NAVILLE : *La méthode et le maître.* — M. CHANTRENS : *Une nouvelle formule de cours d'éducation civique pour l'âge postscolaire.* — R. DOTTRENS : *L'enseignement de l'orthographe.* — INFORMATIONS : *Croix-Rouge de la jeunesse.* — TEXTES LITTÉRAIRES : *Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

CAISSE DE PRÊTS

Deux collègues qui viennent de libérer leurs emprunts nous ont fait parvenir, l'un 5 fr. et l'autre 20 fr. pour notre Caisse de Secours.

Un gros merci à ces collègues, leur geste est gentil ; il aidera, en plus, à venir en aide à d'autres. *Le Comité.*

TRAITEMENTS FIXES

Depuis la démission de M. Marcel Ray, nommé inspecteur scolaire, notre représentant au Comité des T. F. a été désigné en la personne de notre collègue Alexis Chevalley, de Lausanne.

Point n'est besoin de présenter Alexis Chevalley ; son passage au C. C. où il se distingua et où, comme bulletinier, il défendit toujours brillamment nos intérêts, nous dispense d'en dire plus long sur une personnalité de premier plan. Avec lui, notre société est on ne peut mieux représentée au Comité des T. F. *R. M.*

ÉCOLE PRIMAIRE ET QUESTION SOCIALE

Si le problème social est actuellement à l'ordre du jour, c'est que le monde est inquiet tandis que les gouvernements sentent leur sécurité troublée par des mouvements populaires qui s'organisent et s'affirment. La guerre, sans doute, et les événements qui s'y rattachent, occupent toute notre attention et dominent nos préoccupations. Cependant une vague inquiétude s'apesantit sur les esprits ; on sent confusément que des nuages s'amoncellent, qu'un potentiel de mécontentement est en

formation, et, si pitoyable et paradoxal que ce puisse être, on en vient à craindre la fin de la guerre, dans la peur d'événements plus graves peut-être. Bien plus, quelques faits précis alertent déjà notre attention : les journaux s'émeuvent devant certaines réactions ; des jeunes gens s'enthousiasment tellement pour des idéologies étrangères qu'ils en viennent à trahir ; on arrête des meneurs communistes. Et tout cela au moment où l'Etat semble faire matériellement le maximum possible dans le domaine social : lutte contre le chômage, caisses de compensation, allocations familiales et de renchérissement. Cependant, toute cette somme d'amertume et de déception, qui provoquera peut-être des troubles civils demain, toute cette capacité de mécontentement a ses racines profondes dans la question sociale.

En prenant des « mesures sociales », on a cru résoudre la « question sociale » ; en réalité, on a fait faillite. C'est qu'on a confondu la charité, l'aide matérielle avec la libération de l'individu, la réhabilitation de la personne. ... « Aucun Suisse ne doit avoir faim !... » « Il faut soutenir la famille ! » ... Sans doute, mais tout cela est insuffisant. Et l'âme de l'individu, et son amour-propre, et sa « situation sociale », quand en parlera-t-on enfin ? C'est là où siège le mal. L'aide matérielle n'est qu'un palliatif, elle adoucit une douleur vive et momentanée, elle ne résout rien. Et c'est ce qui explique ce fait étrange : Le mécontentement populaire atteint son maximum d'intensité au moment même où les soucis matériels sont adoucis. C'est que « l'homme ne vit pas de pain seulement ».

Il faut rendre à chacun son idéal ; il faut que chaque individu de la nation sache qu'il est utile, qu'il est respecté, que sa vie a un but, que sa situation n'est pas moindre parce qu'elle est plus modeste, qu'il ne sera jamais délaissé ou méprisé, qu'il est roi dans sa sphère d'activité, et que, s'il venait à manquer, la société en souffrirait. J'ajouterai, en passant, que tout le monde est d'accord sur les principes qui viennent d'être énoncés ; on en parle dans tous les discours politiques ou à peu près ; s'ils restent éternellement les thèmes de l'art oratoire électoral, c'est que personne ne pense sérieusement à les réaliser. Or, ce sentiment de dignité sociale, l'Allemagne, l'Italie, la Russie même étaient en voie de le réaliser chez leur jeunesse ; c'est pourquoi une partie de notre jeunesse, aujourd'hui encore, admire les réalisations de ces pays ; peut-on le lui reprocher, nous qui n'avons pas fait grand'chose ? Et cependant, en démocrate convaincu, je suis persuadé que nous pouvons, que nous devons, dans le cadre de nos institutions démocratiques résoudre mieux encore que l'Allemagne ou la Russie le problème social. Seulement voilà, il faut reconnaître d'abord qu'il y a quelque chose à faire, et puis, il faut des hommes pour faire ce quelque chose.

(*A suivre.*)

R. M.

GENÈVE**AU POINT MORT**

Alors que la Confédération vient d'allouer de substantielles allocations à un certain nombre de hauts fonctionnaires, alors que plusieurs cantons et communes suisses ont accompli des gestes du même ordre, alors que la Ville de Genève a pris des mesures semblables dans une unanimité de vues jusqu'ici inégalée, nos revendications sont arrivées au point mort. Nous croyons savoir que M. F. Perréard a exposé la situation existante entre le Conseil d'Etat et les organisations du personnel à la Commission du budget, sans avoir saisi cette dernière, ni d'un projet d'allocation extraordinaire d'automne, ni d'une amélioration et d'une généralisation des allocations actuelles pour l'année 1944.

Le dogme intangible auquel le gouvernement s'accroche serait toujours celui de l'équilibre des finances, et il y a tout lieu de croire que la Commission du budget aura été conviée à trouver des économies.

Pourra-t-elle et voudra-t-elle les trouver ? Poussera-t-elle la malice jusqu'à renvoyer la balle au Conseil d'Etat en estimant qu'il lui appartiendrait en tout premier lieu de faire des propositions dans le sens d'une réduction des dépenses ? Voilà la question.

Elle nous a été aussi posée de façon plus ou moins directe suivant les départements intéressés. Nous avouons que la tâche apparaît on ne peut plus légère, à première vue : qui n'éprouverait pas l'envie de supprimer ici, un ou une secrétaire, là, un ou des directeurs, chefs ou sous-chefs de service, quand ce ne serait pas toute une fournée de nouveaux serviteurs de l'Etat, être protéique par excellence ? A considérer le problème de plus près, on s'aperçoit bien vite qu'on se serait heurté à des intérêts politiques, administratifs solidement ancrés, à de puissants personnages, à des nécessités ou à des contingences invisibles et insoupçonnées qui ne rapporteraient aux téméraires initiant que plaies et bosses accompagnées de cuisants échecs.

Ne conviendrait-il pas mieux que le gouvernement saisisse lui-même le taureau par les cornes, si taureau il y a. Dans la négative, qu'il prenne ses responsabilités comme il le voudra pour assurer à son personnel les moyens de vivre et de tenir.

Personne ne lésine devant les crédits nécessaires à la défense nationale. On le comprend. Mais pourquoi ne comprend-on pas que la rétribution équitable des salariés de l'Etat... et de tous les salariés en général, fait elle aussi partie de la défense nationale ? Si cette relation n'est pas très apparente, elle n'en gagne que plus en profondeur. Certaine consultation populaire récente devrait convaincre, nous semble-t-il, les esprits restés sceptiques.

A titre d'information, nous communiquons à nos lecteurs les deux arrêtés municipaux qui viennent d'être adoptés par la Ville de Genève :

Article premier. — Il est accordé au personnel régulier et temporaire de l'Administration municipale et des services industriels, une allocation « extraordinaire d'automne », fixée comme suit :

Traitements jusqu'à Fr. 6000.—	Fr. 100,—
» de Fr. 6001.— à 8000.— . . .	» 75,—
» de Fr. 8001.— et plus . . .	» 50,—
En outre, pour chaque enfant ou charge légale	» 20,—

Art. 2. — Cette dépense figurera au compte rendu de l'exercice 1943, chapitre XX, Dépenses extraordinaires occasionnées par l'état de guerre.

Art. 3. — L'urgence est déclarée.

N. B. — Ce projet a été approuvé à l'unanimité par la commission chargée de l'examen du budget de 1944.

Article premier. — Une allocation extraordinaire pour renchérissement du coût de la vie est accordée au personnel régulier et temporaire de l'Administration municipale et des Services industriels pour l'exercice 1944. Elle est calculée comme suit :

1. Mariés et célibataires avec une charge légale.

Traitements jusqu'à Fr. 5000.—	Fr. 95,— par mois.
» de » 5001.— à 5500.—	» 85,— » »
» de » 5501.— à 6000.—	» 80,— » »
» de » 6001.— à 6500.—	» 75,— » »
» de » 6501.— à 7000.—	» 67,50 » »
» de » 7001.— à 7500.—	» 65,— » »
» de » 7501.— à 8000.—	» 62,50 » »
» de » 8001.— à 8500.—	» 60,— » »
» de » 8501.— à 9000.—	» 57,50 » »
» de » 9001.— et plus .	» 50,— » »

2. Célibataires sans charge de famille.

Le 50% des prestations précitées.

L'octroi de cette allocation ne comporte pas de déclassement. Pour les employés réguliers mariés ou supportant une charge légale de famille complète, ainsi que pour le personnel engagé dans l'administration municipale à titre temporaire, mais travaillant de façon constante, le salaire annuel — y compris les allocations précitées — ne pourra être inférieur à 4800 francs.

Le produit du travail du conjoint et celui des enfants de moins de vingt ans — pour autant qu'ils dépassent 600 francs par année — seront compris dans le montant du traitement pour servir de base à ces allocations.

Art. 2. — Le personnel de l'administration municipale, employés et ouvriers, recevra mensuellement une allocation familiale de 25 francs par enfant âgé de moins de vingt ans ou par charge légale de famille.

Art. 3. — Les périodes de service militaire ne sont pas considérées comme absences.

Art. 5. — Cet arrêté annule celui du 20 octobre 1942.

N. B. — Ce projet a été approuvé à l'unanimité par la commission chargée de l'examen du budget de 1944.

Sur notre proposition, le premier d'entre eux a été muni de la close d'urgence, admise sans opposition. Au cours du débat que nous avons suscité, en ce qui concerne les Services industriels, M. Peney, président du Conseil administratif, n'a pas craint de déclarer qu'il serait odieux que le personnel de deux collectivités publiques, l'administration municipale et les Services industriels, ne soit pas mis exactement sur le même pied. Nous fûmes donc pleinement rassuré en ce qui concerne nos collègues des S. I. En dépit de tous les arguments qui nous furent opposés sur le plan cantonal, nous ne saisissons pas pour quelle raison nous ne devrions pas avoir le plaisir de vous apporter les mêmes assurances, mes chers collègues, frères de tribulations constantes !

G. BOREL,

Président de la Fédération genevoise des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat.

A PROPOS D'UNE INAUGURATION

La ville de Genève vient de remettre au Département de l'instruction publique la nouvelle Ecole Bertrand. Grâce à la généreuse donatrice de ce nom, Genève possède non seulement un magnifique parc s'ajoutant à ceux qui en faisaient déjà tout le charme, mais encore une nouvelle et coquette école primaire et enfantine, installée dans l'ancienne maison de maître, un bel hôtel du XVIII^e siècle.

Au cours de son discours inaugural, M. F. Cottier, le nouveau conseiller administratif délégué aux écoles, attira l'attention des nombreux auditeurs de choix (état-major du Département au grand complet, Conseil administratif, chefs de services de la ville et conseillers municipaux) sur le fait que l'autorité communale s'apprêtait à faire un effort supplémentaire en matière de bâtiments scolaires. 130 000 francs sont effectivement prévus au budget de 1944, sans préjudice des crédits ordinaires, afin d'entreprendre des « travaux neufs ». Le corps enseignant primaire et enfantin de la ville saluera avec joie cette nouvelle. L'U.I.G. au premier rang s'était occupée de l'épineuse question des locaux scolaires. Telle critique passée qui avait été jugée digne de blâme, hier, est aujourd'hui implicitement reconnue fondée par la décision qu'a prise M. Cottier. Remercions-le vivement et formons les vœux d'un plein succès pour sa première initiative. Souhaitons enfin que l'adhésion du conseil municipal enhardisse son courage et lui permette de poursuivre l'œuvre déjà esquissée.

Nous voudrions aussi nous faire l'interprète des corps enseignants enfantin et primaire pour exprimer à M. Lachenal notre réconfort, à la suite des excellentes paroles qu'il a prononcées à l'adresse de ses subordonnés. Il fut un temps au cours duquel toutes les déficiences en matière d'éducation ou d'instruction de la jeunesse genevoise étaient fatallement portées au passif de l'école publique. Une fois de plus, M. le chef du Département a fait bonne justice de ces préjugés sommaires.

Notre action ne peut manquer de gagner en efficience et en sérénité, tant désirables en ces temps troublés, quand elle se sent soutenue par ses chefs responsables. Remontée dans l'estime des autorités, elle pourrait retrouver complètement le prestige qui devrait l'entourer au sein de l'Etat si des voix autorisées comme celle de M. le chef du Département pouvaient atteindre le public dans des circonstances répétées.

Une partie du chemin est déjà parcourue ; la vie de nos classes et les rapports que nous avons avec les parents en sentent les bienfaits. Notre reconnaissance va donc à M. A. Lachenal et avec elle le ferme espoir qu'il aura le désir et le pouvoir d'obtenir du Grand conseil les marques tangibles de la confiance qu'il nous accorde. G. BOREL.

U. I. G. — U. A. E. E.

APPEL

Les membres de l'U.I.G. — dames et messieurs — et de l'Amicale sont invités à réserver leur soirée du **vendredi 10 décembre 1943** :

COMMÉMORATION DE L'ESCALADE

Soirée récréative précédée d'un souper ; un avis ultérieur donnera les détails.

NEUCHATEL

DÉPARTS

Neuchâtel. — M^{me} *Louise Christin*, institutrice au collège de la Maladière, à Neuchâtel, qui a quitté l'enseignement le 1^{er} septembre, comptait 39 ans de service, dont quatre à Bevaix où elle débuta dans la carrière.

En novembre de l'année dernière, elle se fit remplacer, sa santé l'obligeant à prendre des soins attentifs et du repos. Mais, ce printemps, son état ne lui permit pas de regagner sa classe et elle se résigna à démissionner.

M^{me} Christin a rempli sa tâche avec beaucoup de zèle, de calme et de conscience, animée du souci constant de vivifier son enseignement par des innovations faites avec mesure.

Nous souhaitons que la retraite apporte à notre chère collègue une prochaine guérison et le repos qu'elle a bien mérité. J.-ED. M.

Serrières. — Le 7 juillet dernier, veille de vacances, M^{me} *Marthe Gauchat*, institutrice à Serrières, disait adieu à ses élèves et à l'enseignement, ayant à son actif 42 ans de service allégrement accomplis.

A la voir si vive, si alerte et toujours souriante nul ne pouvait supposer qu'elle était la doyenne des institutrices du chef-lieu. Au surplus, elle avait parcouru la plus longue étape connue dans les classes communales de Neuchâtel.

Elle avait débuté au Landeron en 1901, et en 1908, elle était appelée à Serrières.

C'était plaisir de la voir à l'œuvre dans sa classe où, nous disait le directeur des écoles, tout était mouvement, entrain et joie. Elle eut le privilège de conserver jusqu'au terme de sa carrière l'élan de ses premières années. Aussi prend-elle sa retraite sous les plus heureux auspices.

M^{me} Gauchat laisse un charmant souvenir aux autorités scolaires, à ses élèves et à leurs parents, à ses collègues. Elle fut entourée et fêtée avec une touchante cordialité le jour de son départ.

Comme M^{me} Christin, dont nous venons de parler, M^{me} Gauchat fut une fidèle de la S.P.N.

Nos meilleurs souhaits l'accompagnent dans sa retraite.

J.-ED. M.

ALLOCATIONS

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que la Fédération des fonctionnaires allait faire parvenir au Conseil d'Etat une requête aux fins d'obtenir, d'une part, une allocation extraordinaire de renchérissement, dite allocation d'automne, d'autre part, une augmentation pour 1944 des allocations ordinaires.

Le Conseil d'Etat a répondu par la négative à la première demande. Il argue du fait que l'augmentation du chiffre-indice depuis fin décembre 1942 est restée dans des limites qui ne justifient pas une nouvelle allocation d'automne.

Il rappelle en outre que les normes d'allocations actuellement en vigueur seront appliquées pour la durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 1943, ainsi qu'en avait décidé le Grand conseil dans sa séance du 3 décembre 1942. Il n'y a pas lieu d'y revenir.

S'agissant des allocations de 1944, le Conseil d'Etat a laissé entendre, dans une longue entrevue entre ses représentants et ceux de la Fédération, qu'il était disposé à reprendre la question ; mais sans autre engagement.

Nous ignorons les décisions du gouvernement à l'heure où nous écrivons ces lignes. Lorsqu'elles paraîtront dans le *Bulletin*, nos lecteurs auront sans doute été renseignés par les journaux.

En attendant, il nous paraît utile de leur faire connaître les propositions présentées au Conseil d'Etat par nos mandataires.

1. Les allocations mensuelles seront portées aux chiffres suivants : mariés, fr. 90 ; célibataires sans charges légales, fr. 60 ; par enfant au-dessous de l'âge de 20 ans, fr. 30.

2. Le taux de réduction des allocations sera fixé à 5 % pour les traitements compris entre fr. 5001 et fr. 8000, et à 10 % pour les traitements dépassant fr. 8000.

3. Le droit aux allocations accordées aux retraités sera basé sur un maximum de ressources et revenus s'élevant à fr. 3300 au lieu de fr. 3000 pour les mariés, et à fr. 2000 au lieu de fr. 1800 pour les célibataires.

Concernant les deux premiers objets, on remarquera que les normes sont un peu inférieures à celles que nous avions indiquées dans un précédent article et que la Fédération avait primitivement l'intention de proposer. Ce faisant, elle a voulu tenir compte dans une plus large mesure des possibilités budgétaires. Elle n'en sera que plus à l'aise pour soutenir fermement ses revendications.

J.-ED. M.

COIN DES SOCIÉTAIRES

Le Locle. — La section du Locle vient de recevoir en qualité de membre actif M. André Leber, remplaçant aux Calames, auquel nous souhaitons une cordiale bienvenue.

J.-ED. M.

INFORMATIONS **ECOLIER ROMAND** ET JOURNAL DES PARENTS

L'assemblée des comités de ces deux journaux a eu lieu à Lausanne le 14 octobre.

Pour l'*Ecolier Romand*, la présidence a passé à Genève par suite de la démission de M. Wasserfallen ; c'est M^{me} Moret-Riess qui en assumera la charge pour une période de trois ans.

Le décès de M. Laurent a privé le *Journal des Parents* du rédacteur dévoué qui s'y était consacré dès la première heure. M. Graz a repris sa succession et s'efforcera de donner à cette feuille éducative un ton vivant, le moins abstrait possible, en tirant parti d'exemples concrets pris dans les faits de tous les jours.

L'*Ecolier Romand* est en bonne voie de croissance. Il publie des numéros intéressants, pleins de récits instructifs et éducatifs, en gardant une ligne générale méthodique et fort bien pensée. Il a pénétré en Suisse allemande, dans des classes qui en tirent des lectures françaises ; il présente des concours auxquels répondent par de bons travaux jusqu'à 500 abonnés. M^{me} Chenuz-Meystre, la rédactrice, et M^{le} Chapuisat, qui s'occupe de l'administration et de la propagande, ont droit à un merci particulier pour tout ce qu'elles donnent à notre *Ecolier*.

Nous demandons aux maîtres de soutenir cette œuvre parascolaire, par des abonnements en classe, par des participations aux concours, enfin par l'envoi à la rédaction de bons travaux d'élèves (réduction française, centre d'intérêt, étude géographique ou historique), qui seraient publiés une fois ou l'autre et feraient de notre feuille bi-mensuelle le vrai *Journal de l'Ecolier*.

Pensez-y dans votre programme de l'hiver, demandez des numéros gratuits en vue des réabonnements de fin d'année et faites-lui, en marge de votre enseignement, la place qu'il mérite.

L. Cz.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA MÉTHODE ET LE MAITRE

Il y a cent ans.

La première des conférences universitaires de cet hiver a été consacrée, le 12 novembre, à la Maison communale de Plainpalais, à commémorer un centenaire, celui du cours qu'en 1843 Ernest Naville, alors âgé de 26 ans, consacra à une Exposition des méthodes pédagogiques du Père Girard, de Fribourg. Genève venait de se donner une constitution démocratique ; le suffrage universel récemment introduit posait en termes nouveaux le problème de l'éducation populaire ; la Société genevoise d'utilité publique, que présidait Ernest Naville, suivait depuis plusieurs années avec passion toutes les questions d'école. Les treize leçons données rue du Soleil Levant furent ainsi comme un manifeste en faveur de « l'instruction éducative » et de l'école chrétienne.

Les pages suivantes, inédites, que je dédierais volontiers à M. Robert Dottrens, sont extraites d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque publique de Genève, qui donne les notes prises par une auditrice, Mlle Schaub. Elles apportent, sur un sujet toujours actuel, des vues qui nous paraissent avoir, aujourd'hui encore, toute leur valeur. PIERRE BOVET.

Il semble qu'il y ait une sorte d'opposition entre la valeur des méthodes et celle des maîtres ; les uns croyant qu'il suffit dans une école que la méthode soit bonne, les autres pensant que peu importe la méthode, pourvu que l'instituteur soit bien choisi.

Il y a, en effet, une distinction tranchée à faire entre l'homme et l'institution, mais les deux sont également indispensables. C'est une tendance fâcheuse que celle qui rehausse l'importance des qualités de l'instituteur en déprimant la valeur de l'institution, car il arrive qu'en face d'améliorations nécessaires, on attend et on ne fait rien jusqu'à ce qu'en ait trouvé de grands instituteurs à la hauteur de ces perfectionnements. Ce point de vue est trop commode et trop décourageant.

Il en est un autre, trop souvent négligé : c'est que ceux que l'on peut appeler de très bons instituteurs ou de très mauvais instituteurs sont rares. La généralité ne mérite

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

La généralité des instituteurs, comme celle de toutes les classes d'hommes, est dans la moyenne. Ainsi lorsqu'un instituteur a été choisi, il faut l'accepter, et ne pas croire qu'avec lui on ne peut rien perfectionner, parce qu'il n'est pas un homme éminent. Mais, avec cet instituteur-là, n'y aura-t-il pas une grande différence entre les effets qu'il obtiendra à l'école, s'il n'a en main que le catéchisme et d'autres

traités abstraits, et les résultats qu'il aura, si on lui confie un cours de langue établi suivant un plan excellent ? — entre ce que fera sa classe s'il doit se fonder sur l'émulation pour la faire travailler, et ce qu'elle fournira, s'il peut, pour atteindre son but, s'adresser à des mobiles meilleurs ? Certainement, il y aura une différence immense ; et c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger de la question.

On n'a pas non plus assez de confiance dans ce que peut faire l'institution pour former le maître. Si l'institution est bonne, il y a en elle une source de vie : le maître s'en ressentira nécessairement ; lui-même progressera.

Il y a des hommes qui ont en eux-mêmes un foyer de vie : ils y peuvent recourir où qu'ils soient placés. Mais ces hommes-là sont rares. La plupart subissent profondément l'influence de choses qui les entourent. Si le maître a entre les mains une grammaire, une géographie, un catéchisme qui ne lui offrent rien pour le développer lui-même, où il ne puisse trouver aucun point de vue nouveau, il en restera là et même il s'appauvrira. Mais s'il a entre les mains une méthode vivante, telle que celle des manuels du Père Girard, alors il entrera de plus en plus dans cette méthode qui lui est proposée et il y marchera de lui-même.

Le Père Girard disait que le propre d'une méthode éducative, c'était que le maître pût bientôt s'en passer.

Demandez d'un maître qu'il soit pieux, dévoué, qu'il comprenne sa mission, qu'il ait ce qu'on appelle communément de la main et du coup d'œil pour conduire son petit peuple, qu'il ait l'intelligence ouverte — ces qualités qu'on peut appeler extérieures à l'enseignement suffiront. Mais si vous prétendez que ce maître ait l'instinct de l'éducation, c'est un idéal que vous ne rencontrerez presque jamais, surtout dans un petit pays.

Le résultat de ces considérations, c'est que dans l'instruction publique on doit chercher des maîtres qui soient dans la bonne moyenne, mais avoir des méthodes bonnes et susceptibles encore de perfectionnement, en sorte que les maîtres ne soient pas retenus par des entraves, mais qu'ils se développent en même temps que leurs élèves.

ERNEST NAVILLE.

UNE NOUVELLE FORMULE DE COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE POUR L'ÂGE POSTSCOLAIRE

Comment faire servir notre organisation politique au développement du sens civique ? Autrement dit, comment former de bons serviteurs de notre démocratie ?

Cette question est subordonnée à une autre : en quoi est-on un bon citoyen ? Je suis plus convaincu que jamais qu'on l'est bien moins dans la mesure où on connaît nos institutions démocratiques, nos droits

et nos devoirs politiques, que dans celle où on a *conscience* de la sagesse de ces institutions, de la valeur de ces droits et de la nécessité de ces devoirs. Je ne crois pas qu'on puisse délivrer un brevet de civisme à celui qui posséderait à fond notre constitution, mais qui serait incapable d'en apprécier les dispositions essentielles. Cette recrue, par exemple, qui, interrogée lors de ses examens pédagogiques sur le referendum, sut m'indiquer sans une défaillance de mémoire toutes les conditions de son exercice, mais se montra totalement indifférente à la valeur de ce droit populaire spécifiquement suisse, ne méritait certes pas le titre de bon citoyen. Je pense par contre qu'il en serait digne celui qui ignorerait ou confondrait peut-être les dénominations de nos autorités, par exemple, mais qui aurait le sentiment, même confus, que ces autorités dirigent sagement le pays.

C'est pourquoi je pense qu'il s'agit essentiellement de créer *un état d'esprit* favorable à notre ordre démocratique. Pour cela il faut davantage tendre à persuader, à inspirer confiance, à emporter l'adhésion intérieure, qu'à instruire au sens aride et formel du terme. Il faut faire appel à la réflexion, au bon sens, plutôt qu'à la mémoire. Une tête bien faite plutôt qu'une tête bien pleine : cet aphorisme pédagogique est tout particulièrement de mise ici.

Expliquer les raisons de telle particularité fondamentale de la structure de notre appareil gouvernemental et en démontrer le bien-fondé, mettre en évidence l'importance et l'étendue de nos droits politiques et de nos libertés individuelles, insister sur l'intégrité de nos représentants et de nos magistrats, comparer nos institutions et nos droits avec ceux de l'étranger et en tirer la conclusion qu'on perdrat certainement au change, montrer que notre Constitution est tellement libérale, tellement respectueuse de la liberté d'opinion qu'elle met à la portée de chacun les moyens de la modifier ou de l'améliorer par des voies déterminées et sous réserve d'approbation par la majorité : tel me paraît être un bon chemin à suivre pour former la conscience civique.

Cette façon de procéder implique forcément la connaissance, c'est-à-dire l'étude des rouages de notre machine administrative ; on ne saurait justifier la coexistence de nos deux Chambres fédérales, par exemple, sans parler du Conseil national et du Conseil des Etats ; ni faire ressortir l'action de contrôle exercée par le législatif sur l'exécutif sans citer Chambres fédérales et Conseil fédéral, Grands Conseils et Conseils d'Etat, assemblées communales et municipalités. Et les bonnes mémoires retiendront d'autant plus facilement ces dénominations, ai-je remarqué au cours de mon expérience, qu'on aura été plus incisif dans ses plaidoyers et que l'esprit en aura été plus vivement frappé. Tant pis pour les mémoires rétives, pourvu qu'on ait gagné la cause sur le

fond ! Au reste la pratique même de la chose publique aura tôt fait de combler leurs lacunes à ce sujet.

* * *

Comment faire servir notre législation sociale au développement du sens social ? Plus précisément, comment inspirer confiance à nos jeunes gens dans l'effort des pouvoirs publics pour assurer à chacun un niveau convenable de vie matérielle ?

Ce n'est pas chose aussi aisée qu'il y paraît peut-être au premier abord, surtout à la ville, où on a affaire à des jeunes gens souvent prévenus contre l'« autorité », soit par méconnaissance de ses préoccupations d'ordre social, soit par partipris d'opposition, soit que leur bonne foi ait été surprise. Il y a là tout un travail de redressement à entreprendre, mais qui peut s'appliquer d'une façon générale, à la campagne comme à la ville, c'est-à-dire sans intention déterminée de rectifier une opinion.

Cela consiste tout d'abord à établir la vérité, soit à démontrer tout ce que l'Etat et les particuliers ont fait ou se proposent de faire encore pour le bien-être des classes dites laborieuses, ou besogneuses. Mais cela ne suffit pas. Il faut encore disposer l'esprit à faire à l'Etat et aux associations patronales en général le même crédit que celui dont jouissent les syndicats de la part de leurs affiliés. Il faut inspirer confiance aux jeunes gens dans la sollicitude des dirigeants et des employeurs à leur égard.

Pour cela, il faut se garder de moraliser, ou d'avoir l'air de prendre fait et cause pour le gouvernement ou le patronat. Il faut que cette confiance s'impose à eux, comme à leur insu, qu'elle naîsse spontanément de l'exposé même des faits, présentés d'une certaine façon qui les émeuve, encore et toujours, qui touche leur sensibilité et qui provoque par conséquent leur reconnaissance ; car il n'est rien de tel que le sentiment de la reconnaissance qu'on doit à quelqu'un pour attacher à ce quelqu'un.

En définitive, c'est dans ce domaine également une question de conscience plus que de connaissances. Bien connaître les dispositions de notre législation sociale importe moins que d'avoir une nette conscience de leur existence et de leurs bienfaits.

M. CHANTRENS.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ORTHOGRAPHE (*suite*)

2. *Le dépouillement des dictées ou des compositions.*

Le mode habituel de correction des dictées par totalisation des fautes est un véritable trompe-l'œil pour le maître. Il sait, en effet, d'avance quels sont les élèves qui auront peu de fautes et ceux qui en commettent beaucoup. Toutes les dictées qu'il fera n'y changeront

rien, sauf une amélioration en cours d'année, les bons restant bons, les faibles restant faibles. Voici un procédé infiniment plus rentable : sur une grande feuille de papier, on dispose en colonne à gauche la liste des élèves, ensuite, on prépare des séries de colonnes. En tête de chacune d'elles, un type de faute trouvée lors de la correction de la dictée qui s'opère comme suit : Le maître dépouille les travaux en indiquant successivement pour chaque élève, dans la colonne correspondante, toutes les fautes qu'il relève. C'est un travail assez long mais fort instructif. Une fois qu'il est achevé, la seule vue du tableau obtenu peut éclairer lumineusement la situation de la classe. J'en ai fait maintes fois la démonstration à des instituteurs déplorant les mauvais résultats qu'ils obtenaient. On voit tout de suite, en effet, se dessiner deux catégories de résultats : des fautes éparpillées, une ici, une là. Elles relèvent soit d'inattentions, soit de l'ignorance ; puis d'autres qui s'accumulent dans certaines colonnes. Cette accumulation démontre clairement que la majorité des élèves s'achoppent à une difficulté à laquelle souvent on ne s'attendait pas. A ce moment-là, une leçon spéciale s'impose et le maître intervient avec efficacité.

3. Les fiches d'exercices et de récupération.

Pour la correction des fautes individuelles, je renvoie à tous les conseils et exemples que j'ai donnés sur les fiches de récupération, dans mon ouvrage sur l'enseignement individualisé. Là encore, il y a un moyen sûr et pratique d'intervenir et de redresser.

4. Le dictionnaire personnel.

Une de nos erreurs est d'enseigner comme si les enfants devaient tout emmagasiner à l'école puis ne jamais utiliser le livre. Au contraire, utilisons-le ! Il vaut beaucoup mieux pour l'élève qui hésite devant l'orthographe d'un mot chercher ce mot dans un dictionnaire et qu'il l'écrive de manière exacte plutôt que de lui laisser commettre la faute. C'est une excellente habitude d'esprit de le rendre attentif à cet effort de tout vérifier ce dont il n'est pas sûr.

Avec de jeunes élèves, il est possible de composer d'une manière tout à fait simple de petites fiches que l'on classe alphabétiquement dans une boîte quelconque qui reste à portée de main sur le pupitre. On relève sur chaque fiche un mot difficile à écrire. La maîtresse — même dans une dictée — renvoie au fichier : mieux vaut fixer définitivement une image exacte du mot que de créer un trouble à son sujet.

5. Textes mémorisés.

Un excellent moyen d'assurer l'orthographe est de faire mémoriser de courts textes écrits dans une belle langue. On les fait reproduire de mémoire sans les dicter. L'obligation qu'a eue l'enfant pour les

apprendre, de les lire un certain nombre de fois, grave en lui la graphie des mots et des formes et augmente les associations d'idées auxquelles je faisais allusion ci-dessus.

6. *Contrôle des compositions.*

Il y a 25 ans que M. Bovet a rendu compte de l'une des premières enquêtes sur l'orthographe libre des enfants. On peut, au moyen des barèmes qu'il a établis, et qu'on pourrait reviser maintenant, connaître pour chaque âge moyen le nombre de fautes par 100 mots d'écriture, ce qui permet de classer l'enfant. La composition achevée, l'élève compte le nombre de mots qu'il a écrits et l'indique dans la marge. La correction achevée, il suffit d'un coup d'œil jeté au barème pour situer le cas.

Voici, à titre d'exemple, un barème établi, il y a bien des années déjà, et dont on pourra s'inspirer en attendant d'en avoir un meilleur.

En moyenne, pour une composition de 100 mots :

	en 6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
le meilleur élève fait	0	0	0	2-3
intermédiaire	3-4	3-4	5-6	6-7
l'élève moyen fait	5-6	5-6	8-9	9-10
intermédiaire	8-9	9-10	12-13	13-14
le plus mauvais élève a fait . . .	17	20	33	36

7. *Les tableaux.*

C'est un bon moyen de disposer, dans la classe, quelques tableaux en grosse écriture montrant certains cas d'accord d'application et de difficulté certaine ; les élèves s'en inspirent par vue directe pendant tout le temps nécessaire. On peut alors exiger une écriture correcte et cela vaut mieux que de laisser se répéter les mêmes fautes qui appellent de la part du maître les mêmes corrections, les mêmes remontrances et les mêmes pertes de temps.

8. *Orthographe d'usage.*

Je renvoie aux articles que j'avais publiés dans l'*Educateur* :

1. Recherches sur l'orthographe d'usage (*Educateur* N°s 15, 16, 17, 21 et 22 de 1931) ;

où j'ai donné tous les mots des manuels genevois, classés par ordre de difficultés d'orthographe, à la suite d'une enquête ayant porté sur plus de 1000 travaux d'élèves et un million de mots.

2. Le studiographe (*Educateur* 5.XII 1931) où j'ai parlé d'un mode de contrôle des acquisitions et d'un moyen rationnel d'organiser les répétitions nécessaires.

9. Correction de tous les travaux.

J'insiste encore sur la nécessité de considérer l'enseignement de l'orthographe dans le cadre général de l'enseignement du français. On n'apprend pas l'orthographe pour elle-même, mais pour posséder la pleine correction de son langage écrit. Cela veut dire que tous les travaux, quelle que soit leur nature, doivent être soigneusement corrigés. Je crains fort qu'une des raisons méconnues du peu de rendement de l'enseignement de l'orthographe provienne justement de cette idée qu'ont les élèves... et les maîtres ?... de ne s'en préoccuper que pendant la leçon spéciale qui lui est consacrée, quitte ensuite à oublier tout ce qu'on a appris, comme autrefois on ne se préoccupait de bien écrire que dans les cahiers à modèles.

Si l'on veut bien se rappeler que les conditions actuelles de l'enseignement ont augmenté les occasions d'écrire tout en limitant le temps consacré à l'apprentissage de l'orthographe, on ne s'étonnera pas des difficultés que l'on rencontre. On améliorera considérablement les résultats de l'enseignement en renonçant à l'usage exclusif de moyens traditionnels qui ne correspondent plus aux possibilités actuelles ; mais en utilisant ceux que la pédagogie expérimentale met à notre disposition ; en multipliant les recherches dans un domaine où nous avons encore tant d'inconnues à résoudre, enfin en pratiquant résolument les techniques nouvelles sur lesquelles se fonde un enseignement raisonné de la langue française.

R. DOTTRENS.

INFORMATIONS CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

M. R. Jaquet, attaché à la direction de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, s'est rendu au mois d'août dernier à Budapest, auprès de la Croix-Rouge hongroise.

Au cours des visites qu'il a faites aux services et institutions de cette active Société nationale, M. Jaquet a été particulièrement intéressé par le fonctionnement de la section d'assistance sociale, à laquelle collaborent 27 000 assistantes réparties dans tout le pays, et que lui a présentée M^{me} de Lukacs, vice-présidente de la Croix-Rouge hongroise.

La Croix-Rouge de la Jeunesse compte actuellement 325 000 membres. Le service de transfusion sanguine, qui peut aujourd'hui faire appel à des milliers de donneurs, est aussi une réalisation dont la Croix-Rouge hongroise peut, à juste titre, être fière.

M. Jaquet a, en outre, visité trois hôpitaux auxiliaires de la Croix-Rouge hongroise. Cette Société en possède 34, installés pour la plupart dans des bâtiments scolaires désaffectés et totalisant 12 000 lits.

Bulletin de la L.S.C.R.

TEXTE LITTÉRAIRE RUE VILLAGEOISE

« Il y a un reste de poussière verte autour du battoir mécanique et une odeur semblable à celle d'un foin mal séché : après les céréales, on a battu les légumineuses destinées à fournir la graine. Les marronniers tamisent un ciel pâle dont le bleu pourtant fonce en s'avançant au-dessus du cimetière et du clocher du temple.

» Mais, tout près, voici de vives clartés vertes de volets, la brique rouge, l'ardoise douce aux reflets de cygne noir, le calme subit de midi, la rue vide, tandis que le repas paysan laisse sur le toit une fumée mince comme un ruisselet en train de tarir, le char à purin un instant délaissé et cet autre de bois qu'il faudra décharger, l'aire largement ouverte où quelques poules divaguent parmi les pailles cassées... »

Venoge. Ed. Perret-Gentil.

VIO MARTIN.

LES LIVRES

Le Prince de la maison de David, par J. H. Ingraham. Collection « Jeunesse ». Delachaux et Niestlé, éditeurs.

Une jeune Juive d'Alexandrie, séjourne à Jérusalem au moment où l'on commence à s'inquiéter de la présence d'un Galiléen assez étrange. Par l'intermédiaire de ses amis, Adina entre en contact avec cet homme. Elle assiste même à sa fin tragique et aux événements extraordinaires qui lui succèdent.

Dans ce récit qui passionnera petits et grands, chacun retrouvera, sous une forme nouvelle, le vieil Evangile, et participera au voyage incognito du Prince de la maison de David.

Pinceaux et piolet, par Clara Durnat-Junod. Editions Held S. A., Lausanne.

Il y a dans le volume que nous présente M^{me} Durnat-Junod, des souvenirs d'enfance et des souvenirs et impressions de montagne. La petite fille tenue en lisière par une grand'tante inflexible peut enfin se lancer à la conquête du monde, de son monde : la montagne. Elle nous décrit quelques étapes de cette conquête et cela nous vaut des pages alertement écrites que viennent illustrer les photos de belles aquarelles.

Proses, vers, images nous aideront à retrouver des rocallles gravies ...ou seulement aperçues, nous rappelleront certains amis valaisans, compagnons de nos randonnées. Car M^{me} Durnat-Junod a le don d'évoquer la montagne et les hommes par la plume et par le pinceau ; c'est pourquoi les lecteurs la suivent avec plaisir dans ses pérégrinations alpestres.

ALB. R.

ÉDITIONS PAYOT 1943

AMMERS-KULLER JO VAN : Eve et la pomme.	
Traduit du néerlandais par Louis Arp.	
Un volume in-8° carré, broché	Fr. 4.50
BAUDELAIRE CHARLES : Les fleurs du mal.	
Un volume in-16, broché	» 6.—
BERTHOUD DORETTE : La seconde Madame Benjamin Constant. Un volume in-8° carré, broché, fr. 6.—, relié	» 9.—
BUCK PEARL : Terre chinoise.	
Un volume in-8°, broché	» 5.50
BUENO JAVIER : La Puerta del Sol. (Les vaincus héroïques.)	
Un volume in-16, couverture illustrée, broché	» 4.—
CHAPUISAT EDOUARD : Salons et chancelleries au XVIII^e s.	
Un volume in-8° carré, couverture illustrée en couleurs broché, Fr. 6.—, relié	» 9.—
DUBAL ROSETTE : Copeaux.	
Un volume in-8° carré, illustré, broché	» 3.—
HEYE ARTHUR : L'école de l'aventure.	
Un volume in-16, illustré, couverture illustrée en couleurs, broché	» 4.50
KOHLER PIERRE : Lettres de France.	
Un volume in-8°, broché	» 5.—
MESTRAL-COMBREMONT JULIE DE : La carrière d'André Carnegie. Un conte de fées. Un volume in-8° carré, couverture illustrée, broché Fr. 5.—, relié	» 7.50
NICOD HENRI : La vie mystérieuse de l'Afrique noire.	
Un volume in-8°, illustré, couverture illustrée, broché	» 5.—
PLINVAL GEORGES DE : Pélage, ses écrits, sa vie et sa réforme.	
Un volume in-8°, broché	» 15.—
ROGER NOËLLE : La vie dramatique du peuple roumain.	
Un volume in-16, illustré, broché	» 2.50
— : Peau d'éléphant.	
Un volume in-16, broché	» 3.—
SANDOZ MAURICE : La maison sans fenêtres.	
Un volume in-16, broché	» 3.50
VALLOTTON HENRY : Alphonse XIII.	
Un volume in-8°, illustré, couverture illustrée, broché, Fr. 8.—, relié plein toile	» 11.—
VINET ALEXANDRE : Mélanges théologiques et religieux.	
Un volume in-8°, broché	» 10.—

Ouvrages pour la Jeunesse

De 8 à 10 ans.

ANDERSEN :	Contes	Fr. 3.50
CHAUVEAU :	Histoire d'animaux	» 3.50
COLLODI :	Aventures de Pinocchio	» 3.50
CORBAZ :	Cœurs d'enfants et cœurs de bêtes	» 4.—
—	Au grand air	» 3.—
CORNAZ :	Nouveaux amis	» 3.—
CUCHET-ALBARET :	Le beau château	» 3.—
DUCLAIN :	Et... voici des contes	» 4.—
FREITAG :	La maison verte	» 4.—
MESTRAL COMBREMONT :	Zaza	» 4.—
PERRAULT :	Contes de ma Mère l'Oye	» 3.50

De 10 à 12 ans.

DE AMICIS :	Grands cœurs !	» 3.50
COOPER :	Le dernier des Mohicans	» 4.—
FOË :	Robinson Crusoé	» 4.—
GAGNEBIN-MAURER :	Le dessus du panier	» 3.—
GASK :	Histoires de chiens	» 3.50
SEWELL :	Prince noir	» 3.50
SWIFT :	Voyage de Gulliver	» 3.—
TETZNER :	Giorgio, le petit Tessinois	» 5.—
WOOD :	A la recherche du Grand Lama	» 4.—
WYSS :	Le Robinson suisse	» 3.50

De 13 à 16 ans.

ACKERMANN :	L'Appel des nuages	» 7.50
BRUNNER :	Vigi le solitaire	» 5.—
BUCKLEY :	Les enfants de l'aurore	» 3.50
—	Légendes de la Grèce antique	» 3.50
BUTTS :	Au temps des chevaliers	» 3.50
—	Contes du moyen âge	» 3.50
—	Le trésor des Nibelungs	» 4.—
CERVANTES :	Don Quichotte	» 4.—
CLERC :	Le secret de la porte de fer	» 5.—
DICKENS :	L'enfance de David Copperfield	» 4.50
—	Olivier Twist	» 4.50
FARRAR :	Saint-Winifred	» 4.—
MACLEOD :	Le songe d'une nuit d'été	» 3.50
—	Le marchand de Venise	» 3.50
REYNOLD :	Contes et légendes de la Suisse héroïque	» 4.—
SCOTT :	Ivanhoë	» 3.50
DE VILLEROY :	Louis Pasteur	» 3.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

LAUSANNE, 27 novembre 1943

LXXIX^e année — N^o 42

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur : Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

3^{me} SALON DES ARTISTES EN HERBE

organisé par les grands magasins

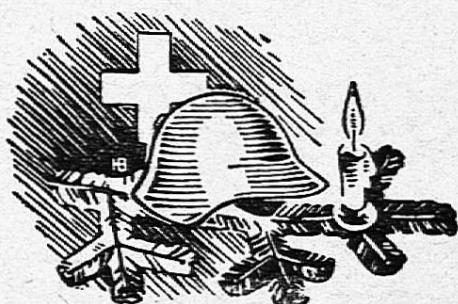
INNOVATION**S. A.**

Lausanne

Encouragez les enfants à participer à cette intéressante exposition de

DESSINS D'ENFANTS

Sur simple demande nous expédions conditions et feuille de participation.



**Pensez à l'action pour le
Noël du Soldat
1943**

Dons volontaires au compte
de chèque postal III. 7017 Vente de l'insigne les 11 et 12 décembre

**Hôtel de
l'Ours
LAUSANNE**

recommande ses chambres,
eau chaude et froide toute
la semaine.

*Grandes et petites salles
pour Sociétés.*

PRIX RAISONNABLES

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie
toute demande de prêt à des fonctionnaires, traite-
ments fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

Projections lumineuses en couleurs naturelles

Une bonne adresse :

J. L. FELBER

Nombreuses références.

69, Chemin du Levant, Lausanne